Réunion Quartier du GIRONDAN et du PORT du 19 Septembre 2026
10h salle des Anciens, Maison Pour Tous

Compte rendu effectué par M. BOUCHET, corrections apportées par M. le Maire, Mme SOUSSAN et Mme DUCROT.

Présents : Elus - Jérôme GRAUSI maire – Stéphane MARECHAL – Stéphane JANIN - Nicolas ROMANOTTO (excusé).

Référentes du Port : Brigitte SOUSSAN - DUCROT Monique
Référents du Girondan : Sandrine MARTOS – CRUZ Frédéric – GAGNEUX Nadège (Excusée) – Bernard BOUCHET

9 personnes présentes, 5 du PORT et 4 du GIRONDAN

10 h 10 Stéphane MARECHAL ouvre la réunion en proposant un tour de table de présentation.

Il rappelle le rôle des réunions de quartier qui est, d'une manière générale d'avoir des liens directs avec les habitants pour faire remonter des idées et des infos. Les référents de quartier ayant un rôle de liaison entre la Commune et l'expression des habitants.

Il rappelle qu'il existe un cahier de doléances en Mairie pour noter ses remarques si l'on ne peut venir à ces rencontres.

La parole est donnée au public.

Q (Question) – Comment procède-t-on pour poser un carport (abri voiture)
R (Réponse) – C'est une affaire d'urbanisme, il est conseillé d'appeler le service d'urbanisme de la mairie afin d'avoir la bonne information et le bon Cerfa pour déclarer.

Q – Où en est la reprise du Bar du Girondan ?
R – JG (Jérôme GRAUSI Maire) fait un rappel historique de l'affaire.

Fermé depuis 2020 après décès du propriétaire et refus de la succession, la licence IV a été rachetée par le propriétaire d'un bar-restaurant de Crémieu en décembre 2021. Le bar a été vendu aux enchères en décembre 2025 et racheté par ce même propriétaire qui effectue des travaux de réhabilitation pour ouvrir un bar-restaurant avec une ouverture envisagée au premier trimestre 2027.

Le Maire en profite pour faire le point sur les différents commerces du centre.

Le charcutier-traiteur est fermé depuis le 31 juillet et la réouverture par un même professionnel devrait avoir autour du 1er Novembre. Le magasin a été repris par les « Saveurs de St Ex » qui a déjà plusieurs charcuteries. Leur production se fait sur Colombier-Saugnieu.

La pizzeria a été reprise, de même que le tabac-presse et le salon de coiffure cette année.

…

Q – Où en est la réflexion concernant le réaménagement du parking du centre commercial ?
R – Le Maire dit qu'une place plus abordable avec le développement du marché est souhaitée afin que ce parking devienne un espace de vie. Ce projet fera l'objet d'une enquête de voisinage. Cependant la création du PONT sur le Rhône à cause des gros travaux des 2 EPR2 peut impacter les aménagements envisagés. Donc on attend de voir car il est probable que la commune ait des aides liées à une enveloppe grand chantier de 50 millions d'euros prévue pour les communes riveraines du grand chantier.

De plus le cabinet des urgentistes va se libérer par l'ouverture en Décembre ou Janvier de leurs nouveaux locaux Chemin Perrier-Callet où un médecin traitant pourrait trouver place.

Le Maire informe qu'un incubateur de santé solidaire va ouvrir ses portes sur octobre/novembre à Pont de Chéruy. Ce projet est conçu par la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé.). L'objectif est que les personnes des communes environnantes qui n'ont pas de médecins traitants puissent avoir cette structure en médecin traitant avec des médecins des communes environnantes qui tournent. Les patients privilégiés sont ceux qui ont des ALD (affections de longue durée).

Q – Quid de l'amélioration de la « patte d'oie », carrefour au Port entre Chemin du Peillard, Chemin de Paradis et Chemin du Port ?
R – Réponse du Maire : C'est toujours problématique et à l'étude. La position du PONT peut impacter cet axe avec une prise en charge financière possible grâce à l'enveloppe générée par la construction des 2 EPR. Cette enveloppe financera certains aménagements dans le cadre des Grands Chantiers pour protéger les chemins.

Elle pourrait aussi venir en aide au projet d'aménagement du carrefour de la pharmacie prévu entre 1,7 et 2,5 millions d'€ (coût excessif).

La pose d'un ralentisseur, a été effectué en 2026 sur Chemin Paradis afin d'arriver moins vite sur cette patte d'oie.

Q - et la sortie de la Rue des Moulins sur la Départementale ainsi que le carrefour « Douzet » ?
R – Le Maire explique qu'en matière de travaux avec le Département ce n'est pas simple. Soit on a un refus des propositions avancées en bon sens, par la Commune, soit ils décident sans concertation, d'effectuer des travaux de leur propre chef.
Le Maire donne plusieurs exemples.

- Refus de mettre des dents de dragons sur la Départementale au carrefour avec la rue des Moulins ou toute autre signalisation indiquant le danger potentiel …
- Aménagement du « carrefour Douzet » oui mais à la charge de la Commune ! Difficile car des PL passent régulièrement. Une remarque est faite concernant des Communes limitrophes qui ont des ralentisseurs sur leur Départementale et nous, on nous les interdit … (?).
- Carrefour Perrier-Callet, le département a imposé une « vague » et pas un « plateau » qui aurait été plus efficace pour lutter contre la vitesse.

La pose d'un plateau (ou d'une vague) au « carrefour Douzet » engagerait des frais avant de connaitre l'impact que va représenter le positionnement du PONT. Alors on va attendre. Un devis a été demandé pour la pose de feux solaires.

Cependant on peut constater que les radars pédagogiques font globalement baisser la vitesse. Cependant cela n'empêche pas les 10% de réfractaires à la limitation, de passer outre. Chaque mois des permis sautent sur StR.

Certaines routes ne sont pas refaites volontairement afin de diminuer la vitesse en raison de leur mauvais état.

Un fléau, les bouteilles de protoxyde d'azote que l'on trouve le long des routes malgré les saisies et les amendes …

Q – Comment se sont terminées les incivilités faites cet été ?
R – Le Maire, en ce qui concerne les bouteilles cassées sur la route passant sur le pont du centre et jetées dans le Girondan à 5 h du matin par des mineurs, informe que les auteurs, pris par la vidéo-surveillance et reconnus ont été convoqués et ont dû s'acquitter (les parents) d'un don de 270 €

Un référant fait remarquer que, si le SYCLUM avait enlevé la benne-verre avant qu'elle ne déborde, il n'y aurait pas eu de bouteilles à terre et donc pas de casse.

Le Maire informe que le SYCLUM avait des agents malades et qu'une tournée n'avait pu avoir lieu reportant ainsi d'une semaine le ramassage … (No Comment !). Il cite un autre exemple concernant les cartons d'un restaurant, qui a dû s'acquitter de 300 euros de dons au CCAS.

Q – Déchetterie : Peut-on revoir la taxation des véhicules avec le lecteur de plaques ? Chers pour les artisans ! Après on trouve des dépôts sauvages …
R - Le Maire rappelle que le nombre de passages est fonction du PTAC (Poids total autorisé en charge du véhicule) et renvoie vers le site du SYCLUM



Une personne rappelle comment sont gérées les zones d'activités. CCBD pour la gestion générale et SYCLUM pour les ordures. Les taxes perçues reviennent à la CCBD. On pourrait en attendre un retour plus efficace et rapide. La signalétique et l'éclairage de la zone sont avancés comme exemple.

Le Maire demande à ce que l'on se recentre sur le quartier du Girondan et du Port objet de la réunion et propose à l'administrer de parler des zones d'activité lors d'un autre rdv.

Q – Quartier du PORT un regard au niveau du 475 chemin du Peillard est à nettoyer il a été curé il y a 2 ans mais c'est à faire régulièrement. C'est noté.
Q – Au bas du Chemin de Paradis, la flaque d'eau persiste (quand il pleut !).
R – Une convention d'entretien a été signée et un puits perdu sera créé. Remarque d'une personne ; « cela fait 3 ans que l'on en parle ! ».

Q – Il faudrait refaire le marquage au sol des dos d'ânes Rue des Moulins. Noté !
Q – Le problème du stationnement au début de la Rue des Moulins devient problématique. Comment le résoudre ?
R – Un participant énonce rentrer son véhicule dans le garage, si on en a un, ou utiliser le parking rue des Violettes ?

Q – Problème de l'ambroisie qui prolifère de partout. Quelles solutions ?
R – Pour ce qui concerne les agriculteurs, il leur est demandé par courrier 1 - d'intervenir, 2 - ils ont un signalement 3 - et ensuite des menaces …

Il y a un problème avec les champs BIO qui ne peuvent utiliser les produits phytosanitaires.

Un référent fait remarquer que la bataille est déjà perdue puisqu'on en trouve de partout au bord des chemins mais aussi en plein champ au milieu des cultures. Leurs récoltes doivent contenir autant d'ambroisie que de graminées semées.

Q – Quid de l'entretien du Jalioparc qui a été laissé à l'abandon tout l'été et où l'ambroisie à proliféré aussi ?
R – Le Maire nous apprend que l'entretien a été dévolu pour 1 an au prestataire qui a aménagé le parc. Celui-ci n'est donc pas intervenu durant l'été entrainant la mort des plantations et le développement des herbes folles. Vu la canicule, rien d'étonnant ! Un huissier est venu constater et la Commune, devant au prestataire 40 000 €, garde cette somme en attendant …

Q – Quand une boite aux lettres est cassée, comment fait-on ?
R – C'est la Poste qui s'en occupe si le CIDEX a été posé par elle. Pour le remplacement de la seule porte les employés communaux peuvent la changer si l'administré la récupère à la Poste.

Q – Avenue de l'Ancre au PORT revoir le positionnement des places de parking trop rapprochées en quinconce qui gênent le rabattement lors de croisement de véhicules. C'est noté, il faut aller voir sur place

Q – N'y a-t-il pas quelqu'un d'astreinte avec un N° à appeler en cas de besoin ?
R – Le Maire se dit toujours disponible et à l'écoute. S'il s'agit de sécurité faire le 17.

Q – Il faudrait penser à matérialiser (couche de peinture) pour la sécurité, le bloc de béton qui réduit la largeur de passage sur le pont de l'église. C'est noté

Q – Sur Intramuros, ne peut-on pas voir le signalement que l'on a fait ? Ceci afin qu'il n'y ait plusieurs fois la même remarque et que, suivant le signalement, pouvoir en tenir compte si nécessaire.
R – Stéphane dit qu'il s'est renseigné et que cela n'est pas possible.

Q – Peut-on faire des rappels concernant les merdes de chiens qui sont à ramasser ? Certains endroits de la Commune sont de véritables champs de mines ! Il est précisé qu'un décret existe.

Q – Feux d'artifices ? Y a-t-il eu des autorisations faites pour ceux que l'on a entendus cet été ? Non ! Seul un « artificier » a été verbalisé car pris en flagrant délit.

Q – Le panneau signalant la vague au carrefour de Perrier-Callet est caché par la végétation. C'est noté.

Q – Où en est-on sur le projet de prolongation de la piste cyclable à la sortie de StR en direction du Carrefour Verdolini ?
R – C'est en cours, et c'est de la compétence de la communauté de communes et du département.

Q – Peut-on prévoir rue des Moulins le rajeunissement du marquage au sol des dos d'ânes ? C'est noté

Q – Peut-on avoir des explications quant à l'augmentation excessive de la taxe foncière ?
R – Le Maire dit : « Nous n'avons pas anticipé parce qu'on n'a pas vu venir ! ». Il explique ensuite comment s'est déroulée la situation dans laquelle ils se trouvaient.

Leur budget avait été fait sur les anciennes règles de fiscalité publiques en méconnaissance des modifications à apporter liées à la dernière loi fiscale de 2025. Quand le budget a été fait, les estimations de dépenses et recettes permettaient de dire que « ça

passait » comme chaque année. Là-dessus arrive un problème informatique à 2 reprises, avec à la clef un mauvais paramétrage du logiciel pour trouver l'équilibre entre investissements et dépenses pour chaque section, ce qui est nouveau. Résultats sans appel, on était KO !

Q – Mais avec ces nouvelles règles les autres Communes environnantes auraient dû avoir aussi de telles augmentations ce qui n'est pas le cas !

R – Si certaines en ont eu ! … La municipalité s'est tournée alors vers les finances publiques pour comprendre le bug et la solution qui a été donnée c'est l'augmentation de taxe. Car même si le budget est voté en mars/avril 2026, la situation est figée en décembre 2025.

Pour ne pas augmenter le montant de la taxe foncière, il a été proposé au Trésor Public plusieurs solutions, vente de terrain (prévu sur le mandat pour du logement intermédiaire), mettre une somme liée à l'extraction des carrières (impossible car c'est la première année d'extraction), annuler ou reporter certains travaux liés aux restes à réaliser, ou encore budgétiser un emprunt (mais impossible car on avait pas de facture en face dont par exemple le Jaliopark qui nous a été facturé qu'en 2026)…

Le Trésor Public a donc recommandé à la municipalité d'augmenter les recettes. Or à Saint Romain de Jalionas, la seule recette est la fiscalité, très basse jusqu'à présent puisqu'elle n'avait pas augmenté depuis 37 ans (1989) d'où les 6.82 % d'augmentation du taux de taxe. Notre taux de taxe foncière reste sous la moyenne nationale et reste 10% inférieure à celle de notre Département.

Il précise que nous avons un « effort fiscal » bas et notre taux de désendettement est inférieur à 7 ans ce qui entraine la baisse des subventions et qu'il faut trouver alors de vraies recettes par rapport à ce qui est demandé. Les recettes liées aux carrières sont une bonne piste mais un agriculteur est toujours en procédure contre la mairie pour empêcher ces recettes.

Q – Un administré explique comment se calcule la taxe foncière et parle de la « base » qui est celle de la valeur locative attribuée à sa maison et son bien. Cette base est augmentée ou diminuée par le fisc chaque année. 3 emprunts étant venus à terme, pourquoi le Conseil n'a-t-il pas préféré réemprunter ?

Le Maire répond que les augmentations de base locatives sont une goutte d'eau pour la commune et donne l'exemple de l'année où les bases avaient augmenté de 7,1% et n'avaient apportées que 34 000 euros pour la commune. Une augmentation de taxe foncière de 6.82%, elle, rapporte un peu plus de 280 000 euros. Il donne l'exemple de 2022/2023, grosse année d'inflation en général où juste le poste de l'électricité avait bondit de plus de 130 000 euros et l'augmentation des bases n'avait pas suffi et les taux n'avaient pas augmenté.

Il est fait état d'une personne qui a eu une augmentation de 600 €, forcément car plus son bien est important plus la somme est importante … Le Maire donne différents exemples de personnes qui ont demandé des explications et qu'il a rencontré ou eu au téléphone…

Une fois cette « surprise » législative et étatique subit pour 2026, les élus vont tenter de préparer le prochain budget en incluant une baisse du taux mais il est possible que cela ne se voit pas car dans la taxe foncière, il y a plusieurs taux (communauté de communes, TEOM (taxe sur les ordures ménagères), (GEMAPI)

Une autre personne demande pourquoi alors les élus se sont augmentés de 6% ?

Le Maire répond que même avec cette augmentation il touche toujours la même somme suite à de nouveaux prélèvements sociaux et rappelle, que les élus n'ont qu'une indemnité qui couvre l'ensemble de leur frais, pas d'indemnité kilométrique ou de frais annexes. Et qu'ils sont loin du maximum prévu par la loi comme cela peut se faire dans d'autres communes.

Le PONT !

Le Maire rappelle que l'on est parti de 7 scenarii et qu'il en reste 2. Franchissement sur StR/VERNAS ou ANTHON. StR ayant les préférences du Département parce que moins cher (40 millions d'écart.)

La sortie envisagée est, après le passage du Rhône au Nord de la carrière Verdolini, passage derrière le château de Jalionas puis sur le Col des Vignes pour couper en 2 le Camping des Epinettes pour rejoindre le carrefour Buck (Rond-Point de Barens entrée de StR côté Crémieu) et de fait, séparer StR en 2. Il faut que cela soit prêt pour 2034.

Le passage par Leyrieu et les autres ont été écartés sans explication.

Comment résoudre l'arrivée de 8000 salariés (équivalent entre 15 et 20 000 personnes) pour le Grand Chantier des 2 EPR2 au niveau logements et circulation ?

Afin d'essayer de protéger notre cadre de vie, il est nécessaire de négocier en faisant des propositions qui seraient les moins mauvaises. Celle qui serait après la traversée du Rhône au Nord du carrefour Verdolini, qui passerait derrière Jalionas pour rejoindre Ste Marie de Tortas en longeant le marais du Grand Plan et rejoindre le rond-point d'entrée de Crémieu semble la moins mauvaise solution quant à son impact sur l'habitat et les Jalioromains.

Le Maire dit que cette proposition a été écartée par le Département… pour le moment.

Alors pourquoi ne pas consulter toute la population de StR pour peser beaucoup plus ? Le Maire répond qu'une réunion aura lieu le 24 septembre entre maire et président du département et que bien évidemment, il est prévu de mobiliser tout le monde pour lutter contre ce projet dévastateur pour notre commune.

Le Maire informe qu'une grande concertation citoyenne aura lieu en Novembre. Certains de ces sujets seront importants pour cette concertation :

- Le projet EPR 2 pour début des travaux en 2027
- Le projet du Pont, décision en 2027
- Le projet du Tram train pour 2027
- Le projet NATRAN, passage d'un hydrogénoduc (projet Européen)

Il précise que Creys Malville a proposé l'emplacement du site de Super phénix comme solution à l'implantation de 2 EPR supplémentaires ! Le pont de LAGNIEU quant à lui sera réhabilité pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Une bataille politico-idéologique se dessine puisque l'Ain veut le pont sur StR, la LYSED et Saint Romain sur ANTHON.

La seule information positive sur ce projet, c'est que l'État a communiqué qu'il y aurait un partage de fiscalité lié à l'exploitation des EPR2, mais aucune clé de répartition n'a été donnée et ce partage n'interviendrait qu'à partir du premier jour d'exploitation c'est-à-dire 2045 au plus tôt, ce qui est inconcevable pour le maire.

La DECHETTERIE

Rappel que celle-ci n'étant plus aux normes, elle doit être actualisée. Si elle est mise aux normes elle doit être fermée jusqu'à 18 mois sinon il faut trouver un terrain d'1 Ha pour en créer une nouvelle. BIOL est prioritaire, StR vient en 2è position pour le choix qui sera fait. Le Maire précise qu'il a proposé 2 terrains pas retenus. Le premier prendre un morceau sur la carrière Dechanoz qui est en fin d'exploitation, l'autre sur Tignieu (entre Brando Végétaux et la Girine) parce que pressenti pour y faire un parking relais pour les travailleurs des 2 EPR2.

Le PLU

Le SCOT devrait entrer en révision en Septembre. Les normes vont donc changer. Rappelons que le SCOT actuel envisage la réalisation de 360 logements d'ici 2040. Pour cela les Nuisèles sont pressenties comme lieu d'extension urbaine.

La traversée du Carrefour VERDOLINI

Le Département et le prestataire de CCBD se sont mis d'accord, pour un aménagement de la traversée de la Voie Verte qui rejoint la Via Rhôna par une matérialisation de la sécurisation en zébra ! Mais ceci c'est fait sans concertation de la commune et le maire a demandé des modifications.

Une personne fait remarquer qu'un rond-point aurait été plus judicieux pour sécuriser et en plus ralentir la vitesse des voitures.

Sortie du PORT de la Via Rhôna

Un aménagement de la Via Rhôna va être réalisé après le rond-point du port pour rejoindre CHAVANOZ.

Q - Que peut apporter la proposition de loi Du Sénateur MICHALET concernant les gens du voyage quand ils occupent illégalement les terrains, privés ou public ?
R – Le Maire rappelle que nous avons subi 4 visites depuis 2022 et que l'on n'a pas la main. On est heureux quand il n'y a pas de détériorations mais cela a coûté 4000 € à la CCBD pour leur fournir des bennes pour leurs ordures. Malgré tout, et en plus ils se branchent sur le réseau et prennent l'eau aussi sur le réseau.

Seule la négociation de la date de leur départ est possible puisqu'aucune aire de grand passage ne leur convient !

Le maire précise qu'il porte systématiquement plainte, mais aucune suite n'est donnée mais cela permet de faire courir le délai des 15 jours, pendant lesquels les gens du voyage sont relativement protégés pendant leur occupation illicite…

Il est 12 h 30 plus de questions ou d'informations, la séance est levée.

Prochaine réunion le 19 Décembre 2026
10 h en salle du Conseil à la Mairie.